

PÉTITION POUR LE TRAITÉ D'INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES



C'est HISTORIQUE, le Traité d'interdiction des armes nucléaires adopté à l'ONU le 7 juillet 2017, est maintenant ratifié par 50 états, il peut entrer en vigueur !

Signez la pétition pour que la France et tous les Etats du monde signent et ratifient le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

C'est un événement historique, le 24 octobre 2020, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) adopté le 7 juillet 2017 à l'ONU par le vote de 122 Etats et signé par 84 Etats, a été ratifié par 50 Etats. Il va donc entrer en vigueur en janvier 2021.

Pourtant dans le même temps, alors que la pandémie du coronavirus révèle que les hôpitaux et les services de santé sont sous-équipés et sous-dotés en personnels, la France prévoit de dépenser de l'ordre de 100 milliards d'€ sur 15 ans pour des programmes de fabrication de nouvelles armes nucléaires. Ces programmes doivent cesser et les crédits être affectés à la santé et aux besoins sociaux...

La France et tous les Etats du monde doivent ratifier le Traité d'interdiction des armes nucléaires adopté à l'ONU le 7 juillet 2017 !

Oui à la ratification du Traité d'interdiction des armes nucléaires conformément aux engagements internationaux de la France

Non au projet visant le quasi doublement des dépenses consacrées aux armes nucléaires en France d'ici 2020 (de 3,5 à 6 milliards d'euros par an d'ici 2020)

Non au projet visant à porter le budget annuel de défense de la France de 31 à 42 milliards d'ici 2020 (hors pensions).

Par contre :

Oui à l'affectation de ces milliards d'Euros économisés à la satisfaction des besoins sociaux

Oui à une réorientation du budget de la défense dans le cadre d'une politique en faveur de la construction de la paix s'inspirant de la Charte des Nations Unies et des huit domaines de la culture de la paix définis par l'Unesco et les Nations Unies.

Cette pétition est lancée par le Collectif "En Marche pour la Paix"